

## Sur les muscades et girofles envoyés à l'île Bourbon

Crémont à Poivre, 5 et 9 juillet 1772

-----  
Documents des Archives Nationales. A.N. Col C/3/13 f°138

Distribution des plants de géroflier et de muscadier, très mauvais sentiment sur les capacités des créoles de Bourbon, constatation de la pourriture de toutes les noix muscades destinées à cette île.

Suite à ce chargement défectueux, Poivre fera passer d'autres noix muscades par le vaisseau *le Gange*. Il en sera dressé un nouveau procès-verbal en date du 23 juillet. (document sur la base documentaire).

=====  
Du 5 juillet 1772

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois passé, elles m'ont été remises par M. Cordé commandant *le Nécessaire* qui a mouillé dans notre rade de St Denis la surveille<sup>1</sup> du départ du bâtiment *l'Hélène* par lequel vous recevrez cette lettre.

Tous les plants de muscadier au nombre de cinq, tous ceux de géroflier au nombre de 16 et la barrique contenant 1000 muscades, ont été débarqués à St Denis le lendemain matin. J'ai fait déposer la barrique dans l'endroit le plus frais de la cave d'un grand magasin en pierre que nous avons ici, et quant aux 21 plants de muscadier et de géroflier, je les ai fait mettre chez moi, dans un endroit sûr dont j'ai la clef ; je vais donner tous mes soins, Monsieur, pour ne distribuer un trésor aussi précieux qu'à ceux de nos cultivateurs dont les terrains seront les plus propres à recevoir ces épices et qui me paraissent les plus intelligents pour suivre cette culture. Vous vous plaignez de l'incapacité et de l'ineptie des habitants de l'Isle de France à cet égard, je suis bien mortifié de vous assurer que celle de nos créoles de Bourbon n'est pas moindre. Semer du maïs, du blé, du riz, ou plutôt le faire semer par leurs esclaves, tuer un merle, racler du violon et boire de l'eau-de-vie, c'est à quoi se réduisent tous les talents et toute l'intelligence d'un créole de Bourbon. Est-il question de montrer la moindre industrie, ou une attention un peu suivie dans un travail ou une opération intéressante, rien de plus inepte et de plus borné que ce même créole.

Le plus sûr moyen pour faire venir avec succès les épicerie dans ces îles eut été d'avoir dans chacune un beau jardin entretenu aux frais du Roi et d'y avoir deux excellents jardiniers malabars avec un bon naturaliste chargé de l'inspection de ce jardin, et il est assez étonnant, Monsieur, que votre première importation en 1770 d'épicerie dans ces îles ayant été accueillie si favorablement dans le temps, du Ministère, vous n'avez pas été autorisé à faire l'achat d'un terrain dans les deux îles, d'un certain nombre de Noirs et de tout ce qu'il fallait pour l'entretenir ; on avance quelquefois si gracieusement en France à des faiseurs d'essais et à des empiriques, des sommes assez considérables pour des objets dont le succès est certainement beaucoup plus douteux que ne le sera celui des épicerie fines qui peuvent un jour dédommager l'Etat des dépenses énormes que ces îles lui coûtent. Il me semble qu'une somme de 2 ou 300 mille livres destinée et affectée pour cela aurait dû vous être accordée sur le champ. Mais les choses n'ayant pas tourné ainsi, vous êtes obligé d'éparpiller ça et là ce trésor précieux et de le confier à des cultivateurs peu habiles et peu industriels.

Nous avons cependant plusieurs muscadiers venant jusqu'à présent très bien, et même dans notre quartier St Denis quoique très venteux. J'ai aussi confiance que ceux dont vous m'avez fait envoi prospéreront à St Benoît surtout. Enfin j'aurai l'honneur de vous rendre, dans le temps, compte des progrès de leur culture ... J'ai fait délivrer à M. Gillot tout le contenu en l'état de demande jointe à votre lettre. Il a une très bonne pirogue, et très bien grayée<sup>2</sup>. Je lui ai fait même délivrer plusieurs articles qu'il m'a demandés en outre de ceux que vous me recommandez de lui procurer.

---

<sup>1</sup> Surveille : Avant-veille.

<sup>2</sup> Pour une fois nous laissons le verbe de l'ancien français *grayer*, *grayé* que nous trouvons régulièrement est qui correspond exactement au verbe *gréer* : mais les dictionnaires semblent vouloir l'ignorer dans ce sens.

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de me mander de quelle manière prospérait dans votre jardin de Monplaisir vos gérofliers et muscadiers ; quelques gens ici et l'homme entre autres dont vous m'avez averti de me défier, se plaisaient à débiter que vous n'en aviez pas un seul venant à bien, et moi à mon tour je me suis plu à leur faire lecture répétée de votre lettre.

M. Rose passe à l'Isle de France sur le bâtiment *l'Hélène*, voyez, je vous supplie Monsieur, à terminer avec lui pour les 20 mille francs avancés à M. de Verdière, il prétend toujours qu'il ne doit rien payer, et que le Roi doit prendre les créances bonnes ou mauvaises données par M. le Maréchal de Camp pour remboursement de la dite somme.

J'ai l'honneur etc.

\*

---

---

Du 9 juillet 1772

Monsieur,

J'ai le temps de vous informer par le bâtiment *l'Hélène* que j'ai déjà fait à nos cultivateurs les plus intelligents et dont les terrains y étaient les plus propres la distribution des 16 plants de géroflier et 5 plants de muscadier que vous avez eu la bonté de m'adresser par le senau du Roi *le Nécessaire*. Hier je me disposai à faire celle des 1000 noix muscades. J'en fis l'ouverture en présence de beaucoup d'habitants qui attendaient chacun leur lot avec autant d'avidité que de reconnaissance. Mais sur les 13 barriques ou tierçons qui en contenaient environ 13000<sup>(3)</sup> apportées par M. Provost, celle qui formait le lot de l'île de Bourbon s'est trouvé frappée de malédiction, non seulement les premières que nous en avons tirées paraissaient extérieurement gâtées, mais il en a été ouvert, en ma présence, plus de cinquante qui toutes se sont trouvées entièrement pourries. Tout le reste ne nous a pas paru en meilleur état. J'ai donc renoncé à toute distribution de noix muscades. J'ai fait dresser procès-verbal de l'état où elles se sont trouvées lors de l'ouverture qui a été faite de la barrique qui les contenait. Je l'ai fait signer à 16 de nos principaux habitants, et j'ai l'honneur de vous en adresser ci-joint une expédition, ayant fait déposer l'original au contrôle, avec toutes les noix muscades contenues dans une caisse. Il vous sera aisé de faire constater, comme moi, le mauvais état où elles m'ont été envoyées.

M. de Commerçon [Commerson] , dans son procès-verbal du 8 du mois passé, dit que dans les 13 barriques ou tierçons contenant les 13000 noix muscades, il en est véritablement trouvé la moitié de légères et pourries. Il y a apparence qu'on ne les aura point triées, le peu de celles qui étaient bonnes aura été gâté par la grande quantité de celle mauvaises.

Ne pourriez-vous pas, Monsieur, me faire un second envoi plus heureux que le premier ; mais au lieu d'une barrique qui contient un millier de noix muscades, je vous supplie si vous en destinez encore une semblable quantité pour notre île, de les faire mettre dans cinq caisses séparées parce que je les adresserai sur le champ à une personne de confiance dans chaque quartier, plutôt que d'indiquer une distribution générale à St Denis, où la majeure partie, surtout des quartiers éloignés, ne se rendrait pas.

Je suis bien mortifié que ce premier envoi de noix muscades ait été aussi complètement malheureux, car nos cultivateurs montraient une noble ardeur pour en planter et en cultiver. Nous en avons quelques-uns même à St Denis, qui viennent très bien jusqu'à présent au moyen des précautions qu'on a prises et qui sont indiquées par votre instruction imprimée.

Je suis avec un respect infini, Monsieur, etc.

\*

Aujourd'hui, huitième jour de juillet de l'année mil sept cent soixante et douze, nous commissaire de la marine ordonnateur à l'île de Bourbon, aurions fait procéder en notre présence et celle de Monsieur Philibert sous-commissaire de la marine et contrôleur, ainsi que devant les principaux habitants

---

<sup>3</sup> Ici un symbole illisible, probablement signifiant : 13000 unités.

soussignés, à l'ouverture de la barrique marquée B contenant les 1000 muscades dont il a été fait envoi par M. Poivre intendant des Isles de France et de Bourbon, sur le senau du Roi *le Nécessaire*, commandé par M. Cordé, suivant le connaissance en date du 30 juin dernier signé de M. Provost commissaire de la marine, de mondit Sieur Cordé, d'Egmont et Frichot, officiers sur ledit senau, et visé de M. Bompar commissaire et contrôleur des Isles de France et de Bourbon, pour lesdites muscades être distribuées sur le champ aux divers habitants des quartiers de cette île. Ladite barrique ouverte, et le premier lit de terre ôté avec toute la précaution possible, on aurait procédé à l'examen des premières muscades qui ont paru, lesquelles auraient été reconnues pour être entièrement gâtées et absolument hors d'état de germer, ce dont on se serait encore davantage assuré, en les comparant avec plusieurs très bien germées, contenues dans la caisse particulière qui nous aurait été adressée par M. Provost commissaire de la marine, que non content du degré de certitude que l'on avait du mauvais état extérieur de ces muscades, on aurait pris le parti d'en ouvrir quelques-unes qui toutes se seraient trouvées entièrement pourries et donnant même une très mauvaise odeur ; dans l'espérance néanmoins que celles contenues vers le milieu ou dans le fond de la dite barrique seraient en meilleur état, on aurait continué à en tirer et à les mettre à mesure dans une caisse, couvertes d'un lit de terre ; mais ces dernières offrant entièrement le même état de corruption, on aurait encore pris le parti de les ouvrir et on les aurait trouvées aussi gâtées intérieurement qu'elle le paraissent au dehors ; ayant la plus grande présomption que toutes celles contenues dans la dite barrique étaient hors d'état de germer et que la distribution conséquemment n'en pouvait avoir lieu, néanmoins pour constater la chose de la manière la plus authentique, il aurait été proposé d'en ouvrir jusqu'à ce qu'il en eut été trouvé une qui fut de bonne qualité, mais après en avoir ouvert la quantité de cinquante prises indifféremment en divers endroits de la barrique et les avoir comparées avec une bien germée, que l'on a également ouverte, on se serait par cette comparaison, pleinement assuré et convaincu de leur corruption et pourriture et de l'inutilité de distribuer à Messieurs les habitants celles qui n'avaient pas été ouvertes, et attendu qu'il était encore temps de renvoyer à l'Isle de France par le bâtiment l'*Hélène* mouillé dans la rade de St Paul, les dites muscades, afin de faire connaître la défectuosité de l'envoi et en obtenir un plus heureux, elles auraient toutes été renfermées dans une même caisse embarquée à la consignation du capitaine du bâtiment l'*Hélène* pour être ensuite remise à M. Poivre, aussitôt son arrivée à l'Isle de France.

La vérification faite et constatée des dites muscades, il a paru que le principe de leur corruption venait, ou de ce qu'elles avaient été prises trop vertes, ou de ce qu'elles avaient été mises dans une terre trop humide et entièrement privée d'air dans la barrique qui les contenait, de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus, lequel nous avons fait signer à Messieurs les principaux habitants présents à l'ouverture de la dite barrique ; Signés, Crémont, Philibert, le Ch. de Mouchy, Fréon, Azéma, Gron, De la Gironde, Motais, Panon du Portail, Desfosses, Mottet, Le Comte, Royé, L'Ewlier, le Ch. Dally.

\* \* \*